

Affaires de la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **71 (1920)**

Heft 8

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nous nous heurterons probablement à la théorie fataliste de ceux qui pourraient grandement nous aider à faire améliorer ces proportions bizarres des taux du transport des marchandises. Même devant le spectre des déficits ferroviaires qu'on nous brandira, nous ne cesserons de répéter que *la technique des transports qui tient insuffisamment compte de la valeur des produits est une technique fausse*, qui travaille à l'encontre de la véritable économie nationale.

Sans diminuer les recettes, on peut mieux équilibrer; il suffit de vouloir examiner dans leurs détails de justes revendications. Car, nous nous permettons de le dire, cette modeste étude ne s'est inspirée que de l'intérêt général du pays.

Rolle, février 1920.

F. AUBERT

inspecteur forestier.

Ouvrages consultés :

- M. *Décoppet* : Statistique forestière.
D^r *Endres* : Handbuch der Forstpolitik.
D^r *Amsler* : Die Holzzölle und ihre wirtschaftliche Bedeutung und Berechtigung für die Schweiz.
— Statistique générale du commerce de la Suisse avec l'étranger, du Département fédéral des Douanes (1905-1919).
— Denkschrift zur Begründung des Zolltarifänderungsbegehrens betreffend die Kategorie „Holz“, vom schweizerischen Holzindustrieverein.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Programme de la réunion annuelle de la Société forestière suisse à Aarau, du 22 au 25 août 1920.

Dimanche, 22 août.

- 1° A partir de 3 h. : Réception des participants. Remise des cartes et billets de logement, au buffet de II^e cl. de la gare.
- 2° à 5 h. : Assemblée générale, à la salle du Grand Conseil, pour l'expédition d'une partie des affaires administratives.
- 3° 8 h. s. : Réunion à l'hôtel Aarauerhof.

Lundi, 23 août.

- 4° 7 h. : Continuation de l'assemblée générale, dans la salle du Grand Conseil.

Ordre du jour :

- a) Discours d'ouverture du président du comité local.
- b) Fin de l'examen des affaires administratives.
- c) Rapports.
- d) Divers.

5° 12 h. : Banquet à l'hôtel Aarauerhof.

6° 2 h. : Visite de la forêt de l'Oberholz, à la Ville d'Aarau.

7° 8¹/₂ h. : Réunion au Saalbau.

Mardi, 24 août.

8° Départ de bonne heure dans la direction de Zofingue. Visite de forêts domaniales et de forêts appartenant à la ville de Zofingue.

9° 1 h. : Repas en commun dans le jardin de la brasserie Senn, près de la gare.

Mercredi, 25 août.

Excursion facultative.

10° Départ de bonne heure, en voiture, pour la forêt domaniale du „Rotholz“.

COMMUNICATIONS.

Les nouvelles „Prescriptions concernant les travaux subventionnés par la Confédération“.

Le Département fédéral de l'Intérieur vient de remanier les prescriptions, du 19 décembre 1906, pour l'élaboration et la présentation de projets forestiers subventionnés par la Confédération.

Tous les agents forestiers supérieurs ont reçu un exemplaire des nouvelles „Prescriptions“. Chacun d'eux aura donc pu se rendre compte des innovations apportées; mais c'est là un travail assez fastidieux, car bien que la disposition des matières soit restée la même, les modifications sont assez nombreuses.

Quoi qu'il en soit, il ne sera pas superflu de les passer en revue, en laissant de côté les changements de peu d'importance.

Le texte est de deux pages plus court que celui des anciennes prescriptions. Cette amélioration a été rendue possible par l'impression dans chacun des formulaires A et B, d'un *exemple de décompte final*. Ces exemples indiquent comment les différents genres de travaux doivent être désignés et quelles sont les unités auxquelles les prix doivent s'appliquer.

Aux deux formulaires actuels vient s'ajouter un *formulaire C* „Métré des ouvrages“. Ce formulaire existait déjà précédemment, mais son emploi n'était pas obligatoire. Par sa mise en vigueur, on exigera